

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**ABONNEMENT.**  
 Saumur : 50 fr.  
 Postes : 16  
 En s'abonne : 35 fr.  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste.  
 chez tous les Libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.  
 Réclames, — : 30  
 Faits divers, — : 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

SAUMUR  
16 Août 1884.

Les députés se sont transportés de Ver-  
 sailles au Palais-Bourbon. C'est à peu près  
 la même collection d'esclaves du gouverne-  
 ment.

M. Jules Roche dépose au nom de la com-  
 mission du budget un rapport sur les quatre  
 contributions directes.

Il demande l'urgence et la discussion im-  
 médiata, ce qui est voté.

M. Jules Roche lit alors son rapport.  
 On passe à la discussion des articles qui  
 sont successivement adoptés.

L'ordre du jour appelle la discussion de  
 l'interpellation de M. Raspail sur les cir-  
 culations des Compagnies de chemins de fer.

Sur la demande de M. Ferry, la priorité  
 est donnée aux crédits pour le Tonkin.

M. Menard-Dorian, rapporteur, déclare,  
 au nom de la commission du budget, que ce  
 crédit avait été présenté comme devant liqui-  
 der l'opération. Le président du conseil a  
 déclaré que l'affaire de Lang-Son n'avait pas  
 modifié la situation financière. La commis-  
 sion ne veut pas engager sa responsabilité  
 au-delà de cette limite. L'orateur réserve du  
 reste sa liberté personnelle. (Très-bien.)

M. Raoul Duval dit que l'attitude de la  
 commission du budget indique assez la gra-  
 vité de la situation.

M. Raoul Duval dit qu'au lieu de con-  
 sulter le Parlement on a agi par voie détour-  
 née. M. Ferry répond qu'il fait la Chambre  
 juge. La majorité a engagé son honneur.

M. Blansubé prononce un petit discours  
 et dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans la fer-  
 meté du gouvernement pour assurer l'exé-  
 cution du traité de Tien-Tsin, passe à l'or-  
 dre du jour. » — (Cris : La clôture ! La clô-  
 ture !)

M. Perin demande le renvoi de la suite  
 de la discussion à la prochaine séance en  
 faisant remarquer que la Chambre n'est pas  
 nombre.

Le renvoi est prononcé.  
 La date de samedi proposée pour la pro-  
 chaine séance est repoussée, après une  
 épreuve douteuse.

Tous les ministres ont voté « contre ».  
 En conséquence, le président annonce  
 que la Chambre se réunira demain, jour  
 de l'Assomption. — (Vives protestations à  
 droite.)

M. de Baudry-d'Asson dit qu'on ne peut  
 siéger un jour de fête concordataire. M. de  
 Soland somme le ministre des cultes de don-  
 ner son avis.

La Chambre ratifie à une énorme ma-  
 jorité la décision du président et la séance est  
 levée à 6 heures.

La séance d'hier 15 août a été très-ora-  
 geuse et les esclaves nègres ont voté l'ordre  
 du jour de confiance par 173 voix contre  
 50.

## SUPPRESSION DES PRIÈRES PUBLIQUES.

Mercredi est venue au Congrès la discus-  
 sion de l'article 4, relatif à la suppression  
 des prières publiques.

A cette occasion, M<sup>r</sup> Freppel a pris la  
 parole.

La suppression des prières publiques, a  
 dit l'orateur, est une sorte de passeport  
 pour faire accepter la revision à certains  
 esprits peu religieux.

Le sous-entendu de toute cette discus-  
 sion du Congrès, c'est la suppression du budget  
 des cultes ; oui, la question religieuse est au  
 fond de tout le mouvement revisionniste ;  
 l'athéisme semble devenu le mot d'ordre de  
 tout le parti républicain.

Sous la troisième République, je sais  
 bien que l'on dissimule l'athéisme sous le  
 mot de neutralité, mais il n'y a pas de neu-  
 tralité quand il s'agit de Dieu. (Très-bien !  
 à droite.)

La neutralité, c'est l'athéisme avec le Con-  
 grès en moins et l'hypocrisie en plus. (Très-  
 bien ! à droite.) Cependant, malgré les ef-  
 forts pour faire pénétrer partout l'athéisme,  
 rien n'était fait tant que le nom de Dieu

était inscrit au frontispice de la Constitution ;  
 aussi l'on veut supprimer les prières publi-  
 ques.

Quant on aura fait cette injure à Dieu,  
 qu'arrivera-t-il ?

Il arrivera que vous aurez forcé les ca-  
 tholiques à combattre la République. (Mou-  
 vements divers.)

L'honorable M. Paul de Cassagnac me  
 disait : « S'il en est ainsi, tant mieux ! »  
 Moi, je dis : « Tant pis ! » car pour l'hon-  
 neur de la France je ne veux pas que mon  
 pays soit athée. (Applaudissements à droite.)

Supprimer les prières publiques, c'est un  
 véritable acte d'apostasie et d'athéisme.

M. Jules Roche. — On ne supprime pas  
 Dieu ; on se contente de le déconstitutiona-  
 liser.

M<sup>r</sup> Freppel. — Je dirai à mon honorable  
 contradicteur qui annonce (rires et mouve-  
 ments divers) que je fais une distinction en-  
 tre l'acte de ne pas mettre l'obligation des  
 prières publiques dans la Constitution et  
 l'acte de les retrancher de la Constitution.

Mais dans quelles conditions vous propose-  
 t-on cette mesure ? C'est au moment même  
 où vous proclamez l'éternité de la Républi-  
 que que vous rayez le nom de Dieu (inter-  
 ruptions) ; c'est-à-dire que vous jetez à Dieu  
 et aux hommes un défi insultant.

Vous prétendez être sûrs de l'avenir, mais  
 comme l'a dit le grand poète, l'avenir n'est  
 pas à vous, l'avenir est à Dieu. (Applaudis-  
 sements à droite.)

Mais, me dira-t-on, nous voulons seule-  
 ment enlever aux prières publiques leur ca-  
 ractère obligatoire. Elles n'avaient pas de  
 caractère obligatoire, sans quoi le Président  
 de la République et ses ministres ne se-  
 raient pas dispensés d'y assister. Le Concor-  
 dat ordonne que l'on chante dans l'église le  
*Salvum fac Republicam*.

Une voix à gauche. — Vous le dites du  
 bout des lèvres.

M<sup>r</sup> Freppel. — Nous le disons du fond  
 du cœur, et ce qui se passe ici depuis huit  
 jours prouve combien vous avez besoin de  
 ces prières. (Rires et applaudissements à  
 droite.)

Le véritable motif de la suppression de  
 ces prières est qu'on veut mettre la Consti-  
 tution à l'unisson du programme de la  
 franc-maçonnerie (Applaudissements à  
 droite. — Interruptions à gauche. — Bruit  
 prolongé.) qui, elle aussi, il y a quelques  
 années, rayait Dieu de son symbole. (Nou-  
 velles interruptions à gauche.)

Vous faites un acte souverainement impo-  
 litique en proclamant que l'athéisme est la  
 doctrine de la République, et vous verrez  
 quelle sera l'impression de cet acte sur nos  
 populations des campagnes.

C'était, d'ailleurs, un spectacle reconfor-  
 tant que de voir les hommes de tous les par-  
 tis unis dans un même sentiment au pied  
 des autels ; vous ne voulez plus des rap-  
 prochements qu'inspire la religion, vous  
 faites une œuvre de discorde, vous blessez  
 du même coup la religion et la patrie.

Je dois cependant faire une réserve : vous  
 pouvez faire apostasier la République mais  
 non pas la Patrie ; la France restera chré-  
 tienne malgré vous, et, puisque vous le vou-  
 lez, sans vous. (Applaudissements répétés à  
 droite.)

L'orateur reçoit les félicitations d'un  
 grand nombre de ses collègues.

M. de Pressensé. — Je ne veux pas d'une  
 irreligion d'État, mais la neutralité laisse  
 les croyances religieuses dans toute leur  
 liberté.

Quant à moi, convaincu que la véritable  
 idée chrétienne, c'est la pleine séparation  
 de l'Église et de l'État, j'affirme que l'on  
 sert la religion en la dégageant des protec-  
 tions officielles. (Applaudissements au centre.)

On parlait d'apostasie, eh ! bien, il y a  
 une apostasie dont je félicite la République :  
 c'est l'apostasie de la religion d'État. (Ap-  
 plaudissements au centre et à gauche.)

M. Verhès. — Je demande à M. Freppel  
 si les Chartes de 1814 et de 1830 ordon-  
 naient des prières publiques ? Non assuré-  
 ment !

J'ajouterai que sous la Restauration et  
 sous le gouvernement de Louis-Philippe,  
 les magistrats n'étaient pas astreints à assis-  
 ter à la messe du Saint-Esprit.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE LIEUTENANT ANDERMAHR

UN DRAME  
 SOUS LA COMMUNE  
 PAR CH. SAINT-MARTIN.

Aussitôt les fédérés s'élançèrent de ce côté, et le  
 malheureux prêtre, profitant de l'avance qu'il avait  
 prise, prit la fuite en courant du côté d'Arcueil.  
 Quelques instants, il disparut derrière les  
 toits, dans les petites rues dont la foule s'était  
 dispersée après le départ des Dominicains ; mais  
 M. d'Elplay entendit plusieurs coups de feu qui lui  
 firent croire qu'on fusillait l'infortuné. Aussi quel  
 fut son étonnement, en l'apercevant de nou-  
 veau qui débouchait dans la rue, à trente pas au  
 plus de sa demeure. Les fédérés avaient perdu sa  
 trace, mais son visage reflétait sa terreur profonde,  
 et il courait en étendant ses deux bras comme pour  
 demander protection et asile.

Au cri que poussa M. d'Elplay, Thérèse et Louise  
 descendirent dans la cour ; le fugitif approchait  
 d'elles, mais son pas se ralentissait, la fatigue et la  
 peur raidissaient ses membres et l'empêchaient  
 d'aller plus loin ; on entendait les cris de mort des

misérables qui avaient retrouvé la piste et chas-  
 saient le jeune prêtre comme des chiens chassent  
 un lièvre.

Enfin, il atteignit la grille de M. d'Elplay et  
 tomba d'épuisement sur la borne qui la retenait ;  
 un instant, il écouta la voix perçante du petit Jules  
 qui criait :

— Par ici, par ici, courez vite, il va nous échap-  
 per !

Puis il détourna la tête, et il aperçut M. d'Elplay  
 et Thérèse qui s'étaient rapprochés de lui ; il ne  
 prononça pas une parole, mais ses yeux suppliants  
 allèrent du père à la fille et, abandonnant tout  
 espoir de salut, il laissa retomber ses bras le long  
 de son corps, et se prépara à la mort.

— Ouvrez vite, mon père, ouvrez vite ! s'écria  
 Thérèse.

— As-tu bien réfléchi, ma fille...

— Ouvrez, mon père, il est perdu si vous tardez.

M. d'Elplay hésita un instant ; s'il ouvrait sa  
 grille et recueillait le fugitif, il tombait sous le  
 coup des décrets de la Commune et de la haine  
 d'Andermahr, sans espérance de sauver le prêtre,  
 qui ne pouvait tarder à être découvert.

Un coup d'œil de sa fille lui rendit courage : il  
 approcha et mit la main sur la lourde clef qui fer-  
 mait le portail.

Au même instant, les fédérés apparurent à l'en-  
 droit où le prêtre avait débouché lui-même dans la

rue, et M. d'Elplay, qui les vit accourir vers sa  
 demeure, pâlit et recula de nouveau.

Thérèse s'avança, et un geste d'elle fit cesser  
 cette dernière hésitation.

Les fédérés n'avaient pas encore aperçu leur  
 victime cachée par l'angle du mur, lorsque M.  
 d'Elplay ouvrit la grille et la referma précipitam-  
 ment.

Le jeune prêtre, plus mort que vif, passant par  
 l'étroite ouverture, s'était jeté de côté dans la cour.

Les fédérés passèrent en hurlant devant le por-  
 tail ; le petit Jules les précédait toujours ; ses yeux  
 étaient altérés de sang, il écuma de rage ; on eût  
 dit une bête féroce.

Cependant Thérèse n'avait pas perdu de temps,  
 elle serra la main de son père en souriant, puis elle  
 conduisit le fugitif dans la même cour obscure où  
 le lieutenant avait enfermé Tobie, et le cacha der-  
 rière trois barriques vides abandonnées ; elle des-  
 cendit ensuite du pain et de l'eau qu'elle déposa  
 près de lui, et retourna calme et heureuse de sa  
 belle action, sans écouter les remerciements de  
 celui qu'elle venait d'arracher à la mort, dans la  
 chambre de son grand-père, à qui elle raconta  
 de point en point ces événements.

A peine avait-elle achevé que des cris terribles  
 la rappelèrent dans la cour, où M. d'Elplay se  
 débattait au milieu des fédérés. Ceux-ci avaient en  
 vain parcouru les rues avoisinantes ; convaincus

que le prêtre avait trouvé un refuge dans cette  
 partie d'Arcueil et honteux de cet échec, ils fouil-  
 laient les maisons et les jardins. Ils entrèrent en  
 dernier lieu dans la maison de M. d'Elplay, et se  
 répandirent aussitôt dans la cour. M. d'Elplay avait  
 expressément refusé de répondre à toutes leurs  
 questions et il avait montré un courageux mépris  
 de leurs menaces. En vain les fédérés pénétrèrent  
 dans les broussailles de la futaie, et au plus épais  
 des massifs, ils revinrent au corps de garde sans  
 avoir aperçu trace du fugitif. Ils résolurent aussitôt  
 de visiter les chambres, et surtout cette aile gau-  
 che de la maison demeurée fermée jusqu'alors à  
 leurs investigations. Le petit Jules se chargea de  
 cette partie, tandis que Bertram fouillait les salons  
 et les appartements principaux.

M. de Rumond vit, sans mot dire, les fédérés  
 pénétrer dans sa chambre, et son aspect les inti-  
 mida ; ils sortirent presque aussitôt et se réunirent  
 au rez-de-chaussée pour continuer leurs vaines  
 recherches. Bertram pénétra même dans la cave,  
 où il se rappelait avoir descendu Tobie, mais l'obs-  
 curité l'empêcha d'apercevoir le prêtre blotti dans  
 sa cachette. Enfin, après avoir parcouru tous les  
 appartements, de la cave au grenier, soulevé toutes  
 les tapisseries, visité les placards et mis la maison  
 dans un complet désordre, ils rentrèrent au corps  
 de garde et attendirent le retour du lieutenant.

Celui-ci avait conduit les Dominicains jusqu'au

La clôture de la discussion générale est prononcée.

Il est procédé au scrutin public sur l'article 4.

Voici le résultat après pointage du scrutin sur l'article 4, qui supprime les prières publiques :

Volants.....	704
Majorité constitutionnelle..	429
Pour.....	524
Contre.....	180

M. Bourgeois vient en son nom et aux noms de MM. de Baudry-d'Asson, Maynard, de La Claye et de La Rochette réclamer l'abolition du *Domine salvam fac rempublicam*.

Cette proposition est rejetée.

Ainsi la République ne veut pas de prières, mais elle veut aussi que l'on prie pour elle. Admirable logique !

## Chronique générale.

### MONTONS AU CAPITOLE !

Le triomphe est complet.

Enfoncé Gambetta ! Enfoncé Clémenceau ! Enfoncé Andrieux ! Enfoncés les vieilles barbes de l'extrême gauche !

Ils voulaient une révision, mais ils ne l'ont pas eue !

Ils sont morts ou ils mourront à la peine, sans avoir vu la terre promise, tandis que Jules Ferry montera au Capitole pour rendre grâce aux dieux !

Car il l'a, sa révision !

Il l'a : elle est petite, toute petite, mais il faut savoir se contenter de peu.

C'est fini, c'est voté, c'est conclu : sois heureux, peuple français ; tu as une nouvelle Constitution !

Et crois-le bien : celle-ci n'est pas fragile, puisqu'elle renferme en ses flancs « l'éternité de la République ! »

Qui donc disait qu'elle serait inutile ? Ne renferme-t-elle pas la suppression des prières publiques ? Or, une nation qui ne prie plus n'est-elle pas vouée à la République ?

Soyons donc joyeux et de bonne humeur ! Célébrons le triomphe du grand Ministère, allumons des feux de joie, et préparons un grand triomphe pour l'illustre citoyen qui a su décrocher la timbale !

\*\*\*

### LA FRANCE ET LA CHINE.

Le *Matin français* a reçu de son correspondant de Londres la dépêche suivante :

Londres, 13 août. — Je reçois la note documentaire suivante de l'informateur officieux et bien renseigné, qui m'a déjà communiqué le rapport du général Millot sur l'affaire de Bac-Lé, et une note sur l'arrivée de l'amiral Courbet devant Fou-Tchéou.

« Un changement important vient de se produire dans les négociations entre la France et la Chine.

» Tout espoir de conciliation n'est pas

perdu, au contraire. On est, plus que jamais, près de s'entendre.

» Le Tsong-li-Yamen a télégraphié, il y a quelques jours, au cabinet français pour lui demander de transporter à Paris les négociations qui se poursuivaient à Shanghai entre M. Patenôtre et Tso-Tsung-Tang, gouverneur de Nankin.

» Le Tsong-li-Yamen aurait des soupçons sur la sincérité et la bonne foi de ses mandarins.

» Se rendant à cette demande, M. Jules Ferry a chargé M. Després de reprendre les pourparlers avec la légation chinoise à Paris, et M. Després a, depuis trois jours, des entrevues quotidiennes avec le colonel Tchong-Ki-Tong.

» Ces entrevues ont un caractère absolument officieux. Lorsque les deux négociateurs seront tombés d'accord, M. Jules Ferry et Li-Fong-Pao arrêteront, de concert, les bases définitives de l'arrangement.

» La France a réduit à 40 millions l'indemnité qu'elle réclame à la Chine, et le Céleste-Empire, de son côté, est arrivé à offrir 35 millions.

» On voit que la différence est très-peu importante et qu'un accord paraît très-probable.

Et cependant la guerre n'est-elle pas engagée.

On télégraphie de Hong-Kong sous la date du 13 :

« Le bruit court que les troupes qui devaient renforcer la garnison de Lang-Lon ont été complètement détruites pendant leur marche sur cette place. »

La *France Nouvelle* prétend — ce qui ne conteste pas la gravité de la dépêche précédente — que le gouvernement n'a reçu aucune dépêche confirmant ou démentant le bruit suivant lequel les troupes envoyées pour renforcer la garnison française qui doit occuper Lang-Son auraient été massacrées pendant leur marche.

### HYPOCRISIE ANGLAISE.

Nos excellents amis, les Anglais, en sont arrivés vis-à-vis de la France à un degré d'insolence qui mériterait une leçon, non point de ces leçons discrètes à la suite desquelles un peuple se tient averti, mais de ces leçons frappantes, de ces coups de poing en pleine figure comme il sied d'en offrir au grand peuple dont la boxe est le plus grand des arts.

Après Tunis, où l'Angleterre a essayé contre nous toutes les intrigues imaginables, après l'Égypte et la Conférence, après la Chine que l'influence anglaise a notoirement retournée contre nous, après Madagascar, et l'Océanie, et la côte d'Afrique, et Terre-Neuve, voici que l'Angleterre, cette patrie du vieux libéralisme, prétend interdire aux navires postaux français le passage de l'isthme de Suez, sous prétexte que de Marseille, ça pourrait apporter le choléra à Bombay ou à Calcutta.

rien aperçu ; il est certainement resté dans Arcueil, et dans cette partie de la ville. Mais nous avons vainement fouillé les maisons.

— Même celle-ci ?

— Oui lieutenant, surtout celle-ci.

Andermahr se fit rendre compte de la situation du fugitif au moment où ils l'avaient aperçu pour la dernière fois ; il se rendit lui-même sur les lieux, et revint pas à pas, examinant toutes les issues et toutes les portes. Il n'eut pas de peine à se convaincre en observant les postes disposés dans les rues voisines que le prêtre aperçu par ses soldats ne pouvait avoir trouvé un asile que dans trois ou quatre maisons. Pour plus de sûreté, il en fit examiner cinq avec le plus grand soin et les protestations des habitants furent si vives qu'elles attestaient une évidente bonne foi.

Il ne restait plus que la demeure de la famille d'Elplay, la plus éloignée du bourg ; Andermahr prit aussitôt les plus minutieuses précautions pour empêcher une nouvelle évasion. Bertram fut chargé de la porte du jardin et du bois ; le petit Jules fut laissé à la grille avec ordre de faire feu sur le fugitif si on l'apercevait dans la rue ; plusieurs fédérés furent disposés autour des murs extérieurs, et enfin Andermahr ouvrit la grille et entra dans le corps de garde suivi de plusieurs hommes.

— Procédons avec ordre, dit-il. Commençons par les caves ; nous monterons ensuite aux autres

Ce n'est là qu'un précédent que l'Angleterre entend créer : grâce à ce précédent, si on n'y prend garde, les navires de guerre qui seront chargés de renforts pour notre armée expéditionnaire au Tonkin, ne pourront pas traverser le canal de Suez, et l'Angleterre, sans bourse délier, sans risquer un seul de ses précieux et invincibles soldats, aura donné à la Chine l'appui qu'elle lui a promis et qu'on doit lui payer en beaux deniers comptants.

Il y a là plus qu'un acte de malveillance : il y a un acte d'hostilité formelle.

Le choléra est un prétexte imbécile dans une bouche anglaise. Nous sommes, en effet, en mesure d'affirmer, sur le témoignage de personnes compétentes, que, en ce moment, dans les docks de Londres, dans la ville même et dans la banlieue, le choléra fait par jour dix ou vingt fois plus de victimes qu'il n'en fait dans toute la France. Seulement, les journaux anglais ont le mot d'ordre. Cette révélation pourrait nuire au commerce anglais, et quiconque s'avisait d'imprimer le nombre quotidien des décès cholériques à Londres, risquerait de se faire un mauvais parti. Il est vrai que pour imprimer le chiffre des décès, il faudrait qu'il y eût à Londres une sorte d'état civil quelconque, et que de cette basse populace, de ce *mob* que le choléra tue, nul ne s'inquiète, nul ne sait si elle vit ou si elle meurt, nul ne cherche si ces cadavres qui s'empilent sous les serpillières dégouttantes de sang, c'est la faim, l'ivrognerie ou le choléra qui les a faits.

Faim, ivrognerie, choléra, ce sont les noms divers dont se pare le mercantilisme anglais. Il a asservi ceux qui croient être les citoyens de la libre Angleterre à n'être que des morceaux de fer perpétuellement laminés par son avidité, et il daigne étendre à l'Europe, à la France surtout, les avantages sans doute inappréciables d'un servage près duquel l'esclavage rétabli par l'Angleterre au Soudan est une position enviable.

Toute l'Angleterre est dans ce fait de l'esclavage rétabli par Gordon Pacha, en même temps que Son Altesse royale le prince de Galles préside des meetings monstres et philanthropiques, pour célébrer quelque vague centenaire de l'abolition de l'esclavage. Toute la politique anglaise est dans ce fait de l'isthme de Suez interdit aux navires postaux français ayant patente nette, alors que c'est l'Angleterre qui, forçant toutes les quarantaines et brisant tous les conseils sanitaires a, en 1832, infesté l'Égypte du choléra asiatique, qui, pour le même but mercantile, a importé le choléra en Angleterre en 1833, qui a en ce moment chez elle ses magasins pleins de pauvres diables qui meurent sans secours, sans aumône, sans assistance, du choléra asiatique.

Et nous nous inclinons devant ce fantôme dont la puissance n'est faite que de vanité et de mauvaise foi. Et on ose encore parler de la nécessité d'alliances anglaises et de la grandeur philosophique d'une sorte de cosmopolitisme international ! Les Anglais ne veulent point laisser passer par l'isthme de Suez nos bateaux et nos hommes. Ils mettent la France, ils mettraient l'Europe à leur gré en état de blocus, vou-

lants comme toutes les autres importations se réserver à eux le privilège d'importer le choléra. Eh bien ! à blocus, blocus et demi.

A guerre cachée, guerre ouverte. Que fait la flotte française dans l'Océan ? Sa place est à Port-Saïd, et si l'Anglais refuse de laisser passer nos navires chargés d'un service public, que la flotte nationale leur ouvre un passage et qu'elle prouve aux hommes qui bombardent Alexandrie en pleine paix, que si nous sommes les fils des vaincus d'Aboukir, notre pavillon n'est point de ceux qui couvrent les guet-apens ; s'il à Trafalgar a son compte, il n'y a point Copenhague, et le sang qui tache ses glorieuses couleurs est celui de nos pères, morts sans peur pour l'honneur de la patrie, et non le sang de malheureux, inoffensifs et neutres, égorgés sans défense pour l'intérêt des marchands anglais.

FRÉDÉRIC MASSON.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 août.  
La fin du Congrès a été aujourd'hui saluée par une nouvelle reprise sur les rentes et sur les valeurs.

La réponse des primes est terminée et d'après les cours de réponse on peut répondre de la liquidation de quinzaine qui s'effectuera sans encombre. Les rentes finissent : le 3 0/0 à 78.70, l'amortissable à 80, le 4 1/2 à 107.80.

La Banque de France se traite à 5,040. Sur le bilan hebdomadaire publié aujourd'hui, nous trouvons deux chapitres en augmentation, l'encaisse et le compte courant du Trésor, les autres chapitres sont en diminution, les bénéfices de la semaine ont été de 532,000 fr.

Le Crédit Foncier s'échange à 1,290 fr. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé pour 2,961,000 fr. de prêts nouveaux.

Les demandes sont de plus en plus nombreuses sur les Obligations Foncières et Communales, elles offrent aux rentiers, sans compter les primes de remboursement et les chances de lots, un placement de premier ordre.

La Banque d'Escompte de Paris à 520 fr., comme l'élevation que justifie la fin de l'incident judiciaire relatif à la fusion avec la Banque Française Lyonnaise.

Le Crédit Lyonnais est sans affaires à 532. On explique cela en disant que les actionnaires de cette société sont en même temps ses clients d'escompte et que, malgré le danger des appels de fonds, qui paraît imminent, ils ne peuvent réaliser ce titre — d'où résistance des cours. On ajoute, il est vrai, que toutes les valeurs créées par cet établissement sont très-éprouvées et que cela suffit à justifier et à expliquer l'interprétation ci-dessus. Quoi qu'il en soit, les craintes du public sont basées sur la situation effrayante et sur les frais généraux de cette société.

Voilà pourquoi, bien que la Bourse soit bonne depuis quelque temps, le Crédit Lyonnais perd du terrain au lieu d'en gagner.

Le Crédit Industriel et Commercial reste à 680. Ainsi que la Société Générale à 465.

Les Chemins de fer Méridionaux de l'Italie gagnent encore 2.50 à 637.80.

Le Nord 1,672.50, le Lyon 1,240, l'Orléans 1,350, le Midi 1,165, l'Est 765, l'Ouest 827.50.

### CHRONIQUE LOCALE

#### ET DE L'OUEST.

#### MANŒUVRES DE BRIGADES.

Par arrêté du ministre de la guerre, à l'occasion des manœuvres de 1884, le droit de réquisition pourra être exercé, conformément aux dispositions de la loi, du 5 au 19 septembre, dans les communes de Saumur, Saint-Lambert-des-Lozès, Saint-Martin, Saint-Clément, les Rosiers, Vivy, Neuillé, Allonnes.

La musique municipale de Saumur est partie hier soir, à 10 heures 1/2, pour Noirmoutiers (Vendée), où elle prêtera son concours aux fêtes qui auront lieu demain dans cette petite ville maritime.

Le gouvernement français enverra aux grandes manœuvres de l'armée serbe, qui auront lieu le 7 septembre, le général de division L'Hôte et plusieurs officiers.

Nous apprenons avec un vif plaisir que la blessure reçue par M. le général de Gallifet, en sauvant d'une mort certaine une femme et un enfant qui allaient être écrasés par une locomotive en manœuvre, est en voie de guérison et n'aura aucune suite fâcheuse.

#### DOUE-LA-FONTAINE.

On écrit de Doué au *Journal de Maine-et-Loire* :

fort de Bicêtre, au milieu des injures et vociférations de la foule, qui les aurait égorgés si la présence des membres de la Commune ne lui avait inspiré une certaine crainte. Puis il revint à Arcueil, ramenant son escorte et dissimulant sa joie. Les religieux avaient été jetés dans les casemates, dont ils devaient bientôt sortir pour rentrer à Paris et y trouver le couronnement de leur long martyre.

Quand il rentra dans le corps de garde, Andermahr y retrouva l'escouade qui avait poursuivi le prêtre, et qui l'attendait avec inquiétude. Dès qu'il eût appris l'heureuse évasion, il bondit de colère :

— Comment, s'écria-t-il, vous avez laissé échapper ce curé, et vous étiez dix derrière lui !

— Mon lieutenant, dit Bertram avec timidité, nous avons fait tout ce que nous avons pu...

— Oui, morbleu ! s'écria le petit Jules qui n'avait pas prononcé une seule parole depuis sa visite dans les appartements de M. d'Elplay, mais il aura trouvé asile dans une maison du village.

— Eh bien ! dit Andermahr avec un calme effrayant, je brûlerai, s'il le faut, tout le village, mais j'aurai le prêtre, et ceux qui l'auront caché seront fusillés ! Êtes-vous sûrs qu'il n'a pas gagné la route d'Orléans ?

— Absolument sûrs, il y avait un poste de ce côté.

— Et la route de Bourg-la-Reine ?

— Elle était gardée par une sentinelle qui n'a

appartements. Le Badois, allume « la lampe. »

Le Badois apporta la lampe et précéda le lieutenant.

Pendant ce temps, M. d'Elplay et Thérèse se réjouissaient du succès de leur générosité téméraire, et projetaient de faire évader le fugitif, pendant la nuit, sous des habits civils. Louise avait aperçu les fédérés qui se retiraient, confus, dans l'ancienne cuisine, et elle n'avait pas remarqué les nouvelles recherches du lieutenant. Elle combinait, avec l'enthousiasme de la jeunesse, mille plans plus audacieux les uns que les autres, pour assurer l'évasion nocturne, et le vieillard félicitait ses enfants du courage et du dévouement dont ils avaient fait preuve.

Cependant Andermahr avait parcouru vainement toutes les grandes caves, lorsqu'il songea au cachot de Tobie.

— Ce serait audacieux, pensa-t-il, mais il ne faut rien négliger.

Et il pénétra dans ce réduit obscur et humide. Il se dirigea presque aussitôt vers la cachette qu'il mit en pleine lumière.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

Bébé se promène avec sa mère aux Champs-Élysées.

— Oh ! maman, regarde donc la lune comme elle est pâle !

— Ce n'est pas étonnant, mon cher enfant... elle passe tant de nuits !...

Mardi dernier, 13 août, un orage terrible éclata sur la région. Les anciens ne se rappellent pas en avoir vu un pareil depuis cinquante ans. Il ne tombait pas d'eau.

Chez M. Marchand - Chabosseau, à Nancay, la foudre est tombée sur la cheminée, la foudre est tombée sur une étendue d'environ deux mètres carrés, est entrée dans le grenier et elle a brisé plusieurs outils de tissage, descendue par la cheminée dans une chambre où elle a enlevé la dorure d'une chaise, est revenue dans la chambre où M. Chabosseau était assis et a éclaté près de lui, lui faisant mal — qu'un peu à l'oreille, descendue dans la cuisine où elle a fait plusieurs trous — et a disparu après avoir traversé la maison sans dessus dessous. »

Nancay. — La semaine dernière, dit la Gazette de l'Ouest, Louis Mème, marchand de bois à Mortier-Grand, montait avec sa voiture la côte du Doreur. Ayant voulu changer un sac de place et le mettre sur le devant de la voiture pour faire poids, ses roues glissèrent et il tomba la tête la première sur la route. Il se releva tout étourdi. Dans sa chute, il s'était fracturé l'épaule droite et avait une grave blessure à la tête. La position du sieur Mème est très-grave.

### Variétés.

## LA GOUTTE DE SANG (1)

C'est une histoire étrange et une grande légende.

Jean-Mathieu Lavergne, ouvrier couvreur, demeurant à Paris, dans une petite rue du quartier de Ménilmontant, était tombé subitement malade, le 20 mai 1879, et ne quittait pas le lit. Sa fille Elise, âgée de quatorze ans, bonne et pieuse enfant, le soignait avec un dévouement accompli ; son frère Edouard, grand garçon de vingt-quatre ans, venait tous les soirs, en rentrant du travail, se pencher sur son lit et hochait tristement la tête.

Le père Jean-Mathieu se mourait sans qu'on sût de quelle maladie il était atteint ; on croyait qu'il mourait d'un mal étrange contracté en 1874 pendant la Commune.

Jean-Mathieu passait à tout instant, depuis cette fatale époque, sa main sur sa tempe droite ; il disait cruellement souffrir à l'endroit d'un mal aigu, mais on avait beau chercher, on ne voyait rien.

La peau était unie et saine, nulle trace de coups ni de blessures ne paraissait, et cependant le malheureux couvreur, jour et nuit, passait et repassait la main sur la plaie douloureuse.

Les gens du quartier croyaient à un tico, et avaient surnommé Lavergne le père La Damppe. Mais Jean-Mathieu n'entendait pas parler de ce sujet. Jamais il ne parlait de son mal et ne permettait pas qu'on en parlât devant lui. Son fils et sa fille savaient seulement qu'il souffrait, et voyaient avec peine son intelligence baisser de jour en jour. Ils étaient convaincus tous les deux que leur père deviendrait fou s'il ne mourait auparavant.

Pour se distraire de ses chagrins, Edouard, qui était pourtant un excellent ouvrier et gagnait huit francs par jour, courait les clubs et lisait de mauvais journaux. Il se donnait pour anarchiste et assistait à toutes les réunions publiques.

Comment Elise était-elle restée pure et saine en un tel milieu ? C'est un miracle de la grâce de Dieu.

La nuit vint. Jean-Mathieu sembla pris de peur, et ne cessa plus de se frapper le front. Une sueur froide passa sur tout son corps.

Edouard lui proposa d'aller chercher le médecin.

— C'est inutile, répondit le vieillard. Un médecin ne me guérira pas. Je suis perdu.

El, après un silence :

— As-tu ton couteau, Edouard ?

— Oui, mon père.

— Approche, et regarde... tiens, là, au-dessus de l'œil... ne vois-tu rien ? C'est rouge... Enlève cela, Edouard : mon fils, ar-

rache la peau, coupe et tranche... c'est horrible ; ah ! je souffre trop !

— Mon père, dit la jeune fille en approchant une glace, vous n'avez rien. Regardez : c'est la fièvre qui vous tourmente.

Jean-Mathieu se saisit le front à pleines mains, puis, épuisé par cet effort et par ses souffrances, il retomba sur l'oreiller, les yeux fixés sur Edouard. Mais toujours sa main droite allait et venait sur sa tempe.

— Mon père, dit Elise en pleurant, qu'avez-vous ? que sentez-vous au front ?

— Pourquoi ne pas le dire, reprit Edouard à son tour ; on pourrait vous soulager, peut-être, si vous vous décidiez à parler.

Le vieillard hésita. Il tremblait comme la feuille au vent, en regardant son fils. Il était évident qu'une vive préoccupation hantait son esprit.

— Parlez donc, dit Edouard brusquement. S'il y a un secret, vos enfants le garderont. Nous sommes seuls.

— Approchez bien près, dit le vieux.

Edouard et Elise s'approchèrent du moribond. La jeune fille posa la main sur le front de son père, et ce doux contact parut calmer Jean-Mathieu, qui raconta ce qui suit :

J'étais de garde à la Roquette, à pareille époque, il y a huit ans. On vint me chercher tout à coup pour une exécution d'otages.

Je rejoignis les camarades. Nous étions douze, rangés avec nos fusils devant un mur. C'était un matin, je me rappelle bien... il y en avait qui tremblaient ; moi, je ne tremblais pas.

On amena les otages. Ils étaient cinq. Il y en avait un tout jeune, sans barbe, à peu près comme toi, Edouard. C'était un prêtre. Il portait la soutane. J'étais en face de lui. Je me dis : Toi, je ne te ferai pas souffrir. Tu es trop jeune.

Je visai en pleine poitrine, en le regardant. Après le coup, je m'approchai. Il était tombé sur le côté, mais il n'était pas mort, et je l'entendis qui disait : Pardonnez-moi, mon Dieu, et sauvez-le !

Le lieutenant l'entendit aussi, et l'acheva d'un coup de fusil dans l'oreille.

Je sentis une petite fraîcheur à la tête, mais nous rentrâmes tous à la hâte, et je n'eus pas le temps d'y penser.

Mais le lendemain matin, en me levant, j'aperçus, dans la glace, une petite tache de sang, d'un rouge étincelant, là, au-dessus du sourcil, où tu as le doigt, Elise.

Je me lavai bien vite et je cours au poste, mais, dès ce jour-là, la rage me prit : je croyais toujours sentir la goutte de sang, et dans mes rêves, je voyais le jeune prêtre, devant moi, comme à présent.

Ah ! mes enfants, quel supplice j'ai souffert et quel bonheur si je mourais ! C'est un fer rouge que j'ai dans la tempe, et je suis bien puni !

Jean-Mathieu se cacha dans la ruelle, comme pour fuir la vue de ses enfants. Elise, tombée à genoux, pria Dieu en sanglotant. Edouard, stupéfait, restait les yeux grands ouverts, debout, immobile et pâle comme une statue.

A la fin, Elise se leva, avec la force que donne la foi :

— Père, dit-elle doucement, calmez-vous : vous avez expié la faute. Il faut vous réconcilier avec Dieu, et voir un prêtre.

— Enlèvera-t-il la tache ? murmura Jean-Mathieu.

— Peut-être, reprit l'enfant. Ce qu'un prêtre a mis, un autre prêtre peut l'enlever.

Cette idée frappa le vieillard. Il leva timidement les yeux vers Edouard. Le pauvre père avait peur de son fils.

Elise prit la main de son frère et lui adressa un regard suppliant.

— Va donc ! fit brusquement celui-ci.

Un quart d'heure après, un prêtre entra dans la mansarde, et s'entretenait longuement seul à seul avec l'ouvrier couvreur. Il revint le lendemain et apporta les saintes huiles. Edouard était touché de la bonté et de la piété de ce prêtre. Quand l'onction sainte fut faite sur le front, à l'endroit fatal, Jean-Mathieu poussa un cri de joie et pleura à chaudes larmes. Lorsque le ministre de Dieu sortit pour la dernière fois, Edouard s'avança résolument et lui tendit la main.

Jean-Mathieu n'est pas mort. Il est guéri, mais il n'est plus à Paris ; il demeure en

province depuis quatre ans, dans une petite ville où nous l'avons rencontré avec sa fille et son fils. Edouard est marié et vit chrétiennement avec sa femme et ses deux enfants. Tout souvenir du passé est oublié. Le vœu du jeune martyr est accompli.

CH. SAINT-MARTIN.

### Faits divers.

Voici quelques détails curieux sur les appareils employés aujourd'hui dans les lignes télégraphiques françaises. Ils sont intéressants à connaître dans l'armée, car nos officiers auront, dans maintes circonstances, à en faire usage en temps de guerre.

Ces appareils appartiennent à plusieurs types différents. Il y a le système Morse, Hughes, Wheatstone, Meyer et Baudot. Les deux derniers sont Français et ce sont les perfectionnés.

Il y a dans les télégraphes français 7,702 appareils Morse ; chacun d'eux transmet 20 à 30 dépêches, soit de 4 à 600 mots par heure.

Le système Hughes est représenté par 536 appareils ; il dessert 275 des fils les plus chargés. Il transmet de 40 à 60 dépêches ou 800 à 1,200 mots par heure.

Le système Wheatstone n'est représenté que par huit appareils. Il fournit un rendement de 400 dépêches, soit 2,000 mots par heure.

Le système Meyer, dû à un agent de l'administration française, permet de transmettre 4 ou même 6 dépêches à la fois. Il fournit un rendement de 75 dépêches ou de 4,500 mots par heure. Cet appareil vient d'être appliqué avec plein succès sur la ligne Paris-Caen-Cherbourg. Il permet d'envoyer des dépêches simultanément à trois postes placés sur le même fil.

Enfin le système Baudot, dû à un ingénieur des télégraphes français, permet de transmettre 200 dépêches, soit 4,000 mots par heure. Cet appareil transmet simultanément, en les imprimant, six dépêches avec une vitesse dépassant celle de tous les autres systèmes. Il est monté aujourd'hui à Paris sur une ligne avec chacune des villes suivantes : Lyon, Marseille, Bordeaux, Le Havre, Brest et Lille, et sur les lignes de Bordeaux à Marseille et de Lyon à Marseille, de Bordeaux à Toulouse et de Marseille à Nice.

L'application de ce système va être généralisée.

Sans avoir à insister sur les bons effets du FER BRAVAIS, il est connu dans toutes les familles et bien des mères lui doivent la réparation des forces de leurs enfants épuisés par une croissance trop rapide ou un surcroît de travail.

### BIBLIOGRAPHIE

De tous les ouvrages qui ont été publiés sur l'Allemagne et nos vainqueurs d'hier, il n'en est pas dont la lecture s'impose davantage que le Voyage au Pays des Milliards.

Le premier devoir d'un peuple qui a été battu et qui est encore journellement menacé, n'est-il pas d'apprendre à connaître ses ennemis de demain ?

Le Voyage au Pays des Milliards n'est pas un livre de fantaisie, c'est un livre de vérité et de réalité, bien qu'il ait tout l'attrait et le charme d'un roman, et qu'il offre une lecture des plus passionnantes et des plus attachantes. M. Tissot a écrit ces pages vives et si colorées, sur place, au pied des forteresses allemandes qu'il venait de visiter, à la porte des palais de princes et des rois où il a réussi à s'introduire.

Il n'est pas de géographie qui donne sur l'Allemagne des détails et des renseignements aussi complets que le Voyage au Pays des Milliards.

Ce livre touche à toutes les questions qui nous intéressent : questions militaires, politiques, historiques, économiques, statistiques, sociales, etc.

Il n'est pas de Français se souciant de l'avenir de son pays qui puissent ignorer l'Allemagne telle que l'a décrite Victor Tissot dans son Voyage au Pays des Milliards.

Ce livre qu'anime un souffle si patriotique et qui est rempli de renseignements si curieux, puisés aux sources mêmes ; devrait commencer la bibliothèque de tout jeune Français.

C'est pour vulgariser et rendre tout-à-fait populaire un livre qui mérite tant de l'être, que les éditeurs Marpon et Flammarion mettent en vente une nouvelle édition illustrée du Voyage au Pays des Milliards.

Des plans de villes, des illustrations nombreuses, des vues, des types et des costumes, feront de cette nouvelle édition du Voyage au Pays des Milliards, un livre comme il n'en existe aucun sur l'Allemagne.

Avant de reprendre sa revanche d'Iéna, la Prusse a étudié pendant vingt ans la France ; n'est-il pas temps que nous l'étudions à notre tour ?

Cette édition paraît en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. La 1<sup>re</sup> série est vendue exceptionnellement 10 centimes au lieu de 50 cent.

### MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 15 août :

TEXTE. — Taunay, peintre. — Ra-la-clos, nouvelle (suite), par M. J. Girardin. — La Porte Saint-Georges, à Nancy. — Se souvenir, par M. Eugène Noël. — Projet d'un éléphant colossal. — Ferma contre Pagliati, nouvelle, par M<sup>me</sup> J. Colomb. — Manzoni. — Mémoires d'une jeune fille (suite), par Th. Bentzon. — Les Nicoläus en pruneaux, par M. Ed. Garnier.

GRAVURES. — Portrait de Taunay, peint par lui-même. — La Porte Saint-Georges à Nancy. — Eléphant colossal imaginé par M. Ribart en 1758 (2 grav.). — Statue d'Alexandre Manzoni, à Milan. — Sa maison sur la place Belgiojoso. — Nicoläus.

### Assemblée Générale extraordinaire DES GRANDS MAGASINS DU PRINTEMPS

Les actionnaires des Grands Magasins du Printemps se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 26 juillet. 44,000 actions étaient représentées. L'assemblée a voté la modification de divers articles des statuts et a donné son approbation aux conventions faites avec des actionnaires tendant à l'annulation de 8,500 actions libérées de 125 fr., moyennant abandon, au profit de la Société et passage à la réserve des 125 fr. versés et des dividendes afférents à ces 125 fr., soit une somme totale d'environ 1,200,000 fr. En conséquence, elle a décidé la réduction du capital social de 4,250,000 francs.

L'assemblée générale a autorisé en outre le gérant à faire avec tous les autres actionnaires n'ayant versé que 125 fr. des conventions analogues, et a décidé, en principe, une réduction nouvelle du capital social ; elle a de plus donné son adhésion à l'intention manifestée par le gérant d'alléger certains terrains et immeubles et de faire, s'il le juge nécessaire, un emprunt d'une somme maximum de 6,000,000 de fr.

M. Charles Comte, président du Conseil de surveillance du Figaro, et Parfait Agnellat, négociant, tous deux demeurant à Paris, ont été élus membres du Conseil de surveillance.

L'Echo (64, boulevard Hausmann) raconte, au sujet de cette assemblée, une aventure arrivée à un actionnaire auteur d'une brochure hostile à la Société et qui s'est fait exécuter vertement par ses co-actionnaires.

**PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES**  
44 ans de succès.

32 RÉCOMPENSES, dont 5 DIPLÔMES D'HONNEUR ET 10 MÉDAILLES D'OR.

**ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**

Bien supérieur à tous les produits similaires **ET LE SEUL VÉRITABLE**

Formant une boisson délicieuse, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; contre la dysenterie et la cholérine.

**FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville**  
Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries, épiceries fines.

Se méfier des imitations et exiger le nom de **DE RICQLÈS**.

**SANTÉ RENDUE A TOUS**  
Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

**REVALESCIÈRE**  
DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes ; nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruit dans la tête et dans les oreilles, oppression, lancements, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 37 ans de succès : 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Caltelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, M. le docteur professeur Dédé, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25 ; 1/2 kilo., 4 fr. ; 1 kilo., 7 fr. ; 2 kilo., 12 fr. ; 6 kilo., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez J. Russon, épicière, Du Barry et C<sup>ie</sup>, limited, 8, rue Castiglione, à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

(1) Spécialement écrit pour l'Anjou. Reproduction autorisée seulement pour les journaux ayant un traité avec la Société des gens de lettres.

Par requête en date du 2 juillet 1884, présentée par M. Placet, précédemment marchand de vins et actuellement menuisier, demeurant à Vihiers, à MM. les Premier Président, Président de Chambre et Conseillers composant la Cour d'Angers, ledit Placet déclaré en faillite par jugement du Tribunal de commerce de Saumur en date du 17 avril 1884, il appert que ledit sieur Placet a formé sa demande en réhabilitation.

Pour extrait dressé par le greffier soussigné en exécution de l'article 607 du Code de commerce.

Le Greffier, E. GAUTIER.

FAILLITE CLÉE, JULES.

Les créanciers de la faillite du sieur Clée, Jules, négociant à Doué-la-Fontaine sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de 20 jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, y demeurant, syndic définitif de ladite faillite et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le vendredi 12 septembre 1884, à 9 heures du matin, et sera continuée sans interruption.

(593) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allennes.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS,

Au bourg de Brain-sur-Allennes.

Les DIMANCHES 17 et 24 AOUT 1884, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, M<sup>e</sup> GUÉRET, procédera à la vente des objets ci-après :

Onze lits garnis de très-bonnes couvertures, matelas, traversins, oreillers, rideaux, couvrepieds, couvertures, descentes de lit, tables de nuit, plusieurs vieilles armoires, bahuts, buffets de cuisine et de salle à manger, une très-belle table de cuisine, tables de salle à manger et d'antichambre, tables de jeu, commodes, pendules, très-belles glaces, chandeliers argentés, chaises, vieux fauteuils, batterie de cuisine en cuivre et en fer battu, grande quantité de vaisselle et de verres, linge de lit et de table, futailles, outils de toute sorte, bois de chauffage et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain.

M. HOULARD donne avis qu'il a cédé à M. THIODET, à partir du 24 juin, son fonds de commerce de café et d'épicerie, rue Dacier, 29, et qu'il conserve son commerce de vins et spiritueux en gros, à son nouveau domicile, rue des Basses-Perrières, n° 7. (550)

ACTE DE SOCIÉTÉ

Suivant acte sous signatures privées en date du 18 juillet 1884, enregistré, déposé pour minute à M<sup>e</sup> COUSSIEU, notaire à Figeac (Lot), le 8 août 1884.

M. GEORGES DE LA GARDE DE SAIGNES, directeur de l'École de dressage du Dorat et industriel, domicilié à Saumur.

Et M. HENRI AVENIER, négociant, demeurant audit Saumur.

Ont établi entre eux une Société en nom collectif pour la fabrication et la vente d'engrais et de noir animal destinés à l'agriculture et autres usages.

Cette Société a été contractée pour cinq années consécutives à compter du 18 juillet 1884.

Le siège de la Société est fixé aux Huraudières, près Saumur.

La raison sociale est : de La Garde de Saignes et Avenier.

Chacun des associés fera usage de la signature sociale, mais il n'obligera la Société que pour les affaires qui l'intéressent.

Le fonds social est fixé à cent soixante mille francs, se composant des apports des associés.

M. DE SAIGNES apporte son usine, située aux Huraudières, près Saumur, avec toutes ses dépendances et avec le matériel fixé à perpétuelle demeure, évalué quatre-vingt-dix mille francs.

M. AVENIER apporte de son chef une somme de soixante-dix mille francs.

Le dépôt de l'expédition dudit acte de Société a été fait aux greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Saumur le 14 août 1884.

COUSSIEU.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 24 août 1884, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire,

UNE MAISON

Sise à Saumur, montée de la Retraite, n° 13.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, JOLIE

PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Habitation en parfait état, servitudes, clos de vigne en plein rapport.

Contenance du tout : 70 ares enclos de murs.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. PAPIN-LEROY, qui y habite, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

A VENDRE

Un TRÈS-BON CHEVAL de chasse, très-doux et sautant très-bien.

S'adresser au château du Loroux, commune de Vernantes (Maine-et-Loire). (595)

A VENDRE

UNE VICTORIA

Toute attelée,

On pourra céder chaque objet séparément.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve NANCEUX.

A VENDRE

Belle JUMENT carrossière, baie-claire, 8 ans;

Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'ételant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

REPRÉSENTATION SÉRIEUSE.— Affaire sûre. 15 fr. par jour; en voyageant 30 fr. Articles nouveaux. — S'adresser Agence des Inventeurs, 59, rue Traversière, Paris.

AVIS

ON DEMANDE un garçon de 15 à 17 ans, sachant lire et écrire, pour le service du Cercle Républicain. S'adresser au garçon dudit Cercle, au théâtre. Bonnes références. (579)

AVIS

M. LEPAPE, marchand de chevaux, prévient qu'il a transféré son domicile au Pont-Fouchard et que, comme par le passé, il s'efforcera de satisfaire sa nombreuse clientèle.

MERCERIE EN GROS

On demande un apprenti non pensionnaire.

Maison L. VINSONNEAU

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une demoiselle de magasin de 18 à 25 ans pour la vente au détail. S'adresser au bureau du journal.

BACCALAURÉATS

INSTITUTION LELARGE, fondée en 1841, PARIS, rue Gay-Lussac, 20, et impasse Royer-Collard, 9, PARIS. Cours spéciaux PENDANT LES VACANCES pour les examens et de révision d'Octobre-Novembre. En 1883-84, l'Institution a fait recevoir 156 élèves; la liste des élèves reçus et le prospectus sont envoyés sur demande.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE. Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc. LÉONARD PAUPIER. 84, Rue Saint-Maur à PARIS. 80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR. Images of various weighing scales and instruments.

Thés CHOCOLAT Vanille. Qualité supérieure. GUÉRIN-BOUTRON PARIS. Santé: 1 fr. 60; 4 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil. THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte. A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Table with train schedules for Ligne d'Orléans and Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884). It includes departure and arrival times for various stations like Saumur, Montreuil-Bellay, Thouars, and Poitiers.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur,